



WWF

SYNTHÈSE

UE

2018

EN ROUTE VERS DES PÊCHERIES DURABLES

ÉVALUATION ANALYTIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PCP



Mise en œuvre de quelques articles clés par les États membres*

	Article 2		Article 11	Article 14	Article 15	Article 22	Articles 25, 26 & 27	Articles 36, 37 & 39	Pourcentage moyen de réalisation %	
	Pourcentage 2015	Pourcentage 2018	Nombre de recommandations conjointes	Taux de réalisation (%)	Recours FEAMP (%)	Espèces soumises à l'obligation de débarquement en 2019 (%)	Taux de réalisation (%)	Avancement de la mise en œuvre		Avancement de la mise en œuvre
ALLEMAGNE	23	25	6	92	8.5	39	57	😊	😊	69
BELGIQUE	24	46	1	31	14.1	83	57	😞	😞	54
BULGARIE	14	9	0	15	7	22	29	😞	😊	23
CHYPRE	0	13	0	15	5.2	34	0	😞	😊	15
DANEMARK	23	27	6	84	12.8	48	29	😞	😊	54
ESTONIE	25	2	0	46	7.5	3	86	😞	😊	38
ESPAGNE	14	45	0	100	6.4	27	71	😊	😞	58
FINLANDE	25	24	0	0	7.5	4	43	😞	😊	23
FRANCE	20	43	1	46	7.4	51	71	😞	😊	58
GRÈCE	0	13	0	15	4.4	47	57	😞	😊	27
CROATIE	10	5	0	84	5.7	28	57	😊	😊	46
IRLANDE	19	67	0	92	7.9	45	42	😊	😊	58
ITALIE	4	6	0	53	6.3	33	71	😞	😊	42
LITUANIE	25	0	0	15	8.1	5	42	😞	😞	27
LETTONIE	25	2	0	15	4.2	15	14	😞	😊	8
MALTE	N/A	13	0	61	0.6	14	100	😞	😊	35
PAYS-BAS	24	53	1	46	29.6	53	14	😞	😞	46
POLOGNE	25	23	1	15	6.3	39	57	😊	😊	50
PORTUGAL	14	46	0	0	3.5	23	86	😊	😞	35
ROUMANIE	14	9	0	15	0.8	7	29	😞	😞	8
ROYAUME-UNI	22	49	1	100	15.7	46	71	😊	😞	65
SUÈDE	20	17	5	23	8.4	47	43	😞	😊	50
SLOVENIE	10	5	0	69	1.8	57	43	😊	😊	42

* Une analyse détaillée est disponible dans l'annexe technique.

RECOMMANDATIONS

L'analyse du WWF montre les domaines clés auxquels les ministres de l'UE et la Commission européenne doivent répondre de toute urgence pour remettre la trajectoire européenne de pêche durable sur les rails.

WWF appelle les ministres de l'UE à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour que les objectifs de la PCP soient atteints en 2020, que l'avenir des communautés côtières et la sécurité alimentaire soient garantis et que les écosystèmes marins, actuellement menacés, soient préservés.

La Commission Européenne et les États membres doivent remplir leurs obligations de développer des initiatives transparentes et ambitieuses pour atteindre les objectifs de durabilité de la PCP.

- Optimiser les standards en matière de **surveillance des pêches et d'échange de données**. Améliorer la collecte de données et l'évaluation scientifique des impacts écologiques et économiques des mesures adoptées.
- Établir **la transparence et la responsabilité** à travers des mécanismes de contrôle robustes pour augmenter la confiance entre les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer.
- Appliquer avec cohérence **l'approche de précaution** afin de garantir la bonne santé des écosystèmes marins et d'accroître leur capacité à résister aux changements environnementaux et à la pression de la pêche.
- Aligner **les possibilités de captures annuelles sur de solides avis scientifiques** de manière à restaurer les stocks à des niveaux supérieurs à ceux qui permettent d'atteindre le RMD.
- Accélérer la mise en place de **l'approche écosystémique** en multipliant les programmes de restauration des stocks afin de renforcer la mise en application de la PCP et les autres réglementations environnementales européennes.
- Déployer **des plans pluriannuels** robustes avec des délais clairs et une approche écosystémique conforme aux meilleurs avis scientifiques disponibles sur les taux de mortalité par pêche, pour atteindre le RMD au plus tard en 2020.
- Développer **des plans de gestion inclusifs et transparents** avec une coordination multipartite accompagnés de mesures destinées à promouvoir l'acceptation de la réglementation, y compris de sanctions dissuasives.

Pour plus de détails, voir le rapport complet

	<p>Notre raison d'être Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourrons vivre en harmonie avec la nature.</p> <hr/> <p>wwf.eu</p>
--	---

<p>Informations complémentaires : Samantha Burgess Responsable politique maritime sburgess@wwf.eu epo-marine-team@wwf.eu</p>

Publié en décembre 2018 par le WWF - Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund), Bruxelles, Belgique. Toute reproduction, intégrale ou partielle, doit mentionner le titre et mentionner l'éditeur en tant que titulaire du droit d'auteur.

© 1986 Symbole Panda WWF - Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund)

© «WWF» est une marque déposée du WWF.

Bureau de la politique européenne du WWF, 123 rue du Commerce, 1000 Bruxelles, Belgique. Pour plus d'informations, visitez notre site Web à l'adresse www.wwf.eu



Ce programme est mis en œuvre avec le soutien de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du WWF et ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant les vues de l'Union européenne.